Au Gray de l'info n°5

Jeudi 21 novembre 2019

Important

Animation pédagogique *Lecture au cycle 3* le mercredi 27 novembre à l'école Louis Pergaud d'Arc-lès-Gray

Sommaire

Rappel: Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

Mouvement interdépartemental 2020

Lutte contre le harcèlement

Indemnités péri-éducatives

Administratif

Concours et ateliers en arts plastiques

Concours inter-académique de sécurité routière

Spécial Gray

Plan de formations novembre/décembre 2019 Compte-rendus des animations pédagogiques :

- > Rédiger au CP Pédagogie
- > Ecrire au CP Pédagogie

Concours de cartes de fin d'année 2019 **Evenent**Zoom sur le blog du Pôle de Dampierre/Salon **Blog**

Plan de formations novembre/décembre 2019

1. Animation pédagogique

* Lecture au cycle 3: Dispositifs lecture et lecture à haute voix (19D0702052 - dp13)

Date: mercredi 27 novembre 2019 Lieu: Ecole Louis Pergaud, Arc les Gray Horaires: 9h-12h (3h en présentiel)

Intervenantes: Giliane Ferrand, IEN Gray - Marie-Pierre Amiot, CPC Gray

Nathalie Galland, enseignante à l'école de Marnay

2. Magistère: Compréhension au cycle 1 (19D0702043 - dp 03)

Ouverture: 18 octobre 2019

Les collègues inscrits à ce parcours ont été prévenus directement par mail sur leur adresse professionnelle.

Ce parcours à distance de 2h sera complété par un présentiel en période 2.

Listes des enseignants inscrits

• Lecture au cycle 3

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à deux classes et plus

Veuillez trouver ci-dessous les documents relatifs à l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à deux classes et plus, au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Ces documents sont également disponibles sur le site internet circo 70, en suivant le lien : http://circo70.ac-besancon.fr/personnels/ressources-humaines-2/campagne-en-cours/
Le dépôt des formulaires de candidature est à effectuer **jusqu'au vendredi 20 décembre 2019**, auprès du secrétariat de l'IEN concerné(e).

<u>Informations</u> <u>Formulaire d'inscription</u>

Mouvement interdépartemental 2020

La note de service n° 2019-163 du 13/11/2019 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré, est parue au BO spécial n° 10 du 14 novembre 2019.

Lien: https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin officiel.html?cid bo=146574

Votre attention est attirée sur les points suivants :

Calendrier des opérations

- **Du mardi 19 novembre (12h00) au lundi 9 décembre 2019 (12h00)**: ouverture des inscriptions sur le serveur informatique SIAM pour la saisie des candidatures (modification et annulation possibles pendant cette période par voie informatique).
- A partir du mardi 10 décembre 2019 : envoi des confirmations de demande de changement de département dans les <u>boîtes électroniques I-Prof</u> des candidats, rubrique « affectation ».

- Mercredi 18 décembre 2019 : date limite de retour des confirmations de demande de changement de département datées et signées (reçues dans les boîtes électroniques I-Prof personnelles, rubrique « affectation ») et des pièces justificatives, directement à la DSDEN division des ressources humaines.
- Mardi 21 janvier 2020 : date limite de réception dans les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.
- **Du mercredi 22 janvier au mercredi 5 février 2020** : phase de sécurisation et de rectification des barèmes par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés.
- A partir du lundi 2 mars 2020 : diffusion individuelle des résultats par SMS et sur les <u>boîtes électroniques I-Prof</u> des intéressés, rubrique « affectation ».
- Vendredi 14 février 2020 : date limite de réception des demandes d'annulation de mutation.

Demande formulée au titre du handicap

L'agent qui sollicite un changement de département au titre du handicap doit <u>sans délai</u> et conjointement à sa demande de mutation, déposer un dossier comprenant toutes les pièces justificatives requises auprès du médecin de prévention du rectorat :

10 rue de la Convention 25000 Besançon

Mèl: ce.sante@ac-besancon.fr

Mouvement complémentaire

Après réception des résultats de la phase principale informatisée, un mouvement complémentaire peut être organisé par l'IA-DASEN si la situation prévisible des effectifs d'élèves le justifie.

Les demandes formulées lors de cette phase devront être adressées à la DRH de la DSDEN 70, accompagnées des pièces justificatives telles qu' exigées lors de la phase principale, le même barème étant appliqué.

Cellule mouvement

Jusqu'au 9 décembre, vous pouvez appeler le service téléphonique du ministère au 01.55.55.44.44 afin d'obtenir une aide personnalisée pour la saisie de vos vœux.

Après la fermeture du serveur, vous pourrez joindre la "cellule mouvement" de la DSDEN 70 au 03.84.78.63.13. ou au 03.84.78.63.69, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Lutte contre le harcèlement

L'un des enjeux de la lutte contre le harcèlement est de faire connaître par tous les élèves et leurs familles les numéros des plateformes d'accueil téléphonique dédiées, afin qu'ils puissent trouver écoute, information et conseils.

Il apparaît donc nécessaire de faire apparaître dans les carnets de correspondance de tous les établissements, outre les numéros d'urgence, les deux numéros nationaux de lutte contre le harcèlement à un endroit visible (par exemple, en première page intérieure ou en 4^{ème} de couverture) :

- le 30 20 (service et numéro d'appel gratuits)
- le 0800 200 000 pour les cas de cyberharcèlement

Indemnités péri-éducatives

Veuillez trouver ci-dessous la circulaire relative aux indemnités péri-éducatives à percevoir au titre de l'année scolaire 2019-2020, accompagnée du formulaire de demande afférent.

Ce document est à transmettre renseigné à l'IEN concerné(e) pour le 29 novembre 2019 puis retourné par mail ou par courrier à la DSDEN 70 *au plus tard le 6 décembre* 2019 afin de valider ces IPE en CCMI du 12 décembre 2019.

- Circulaire
- <u>Tableau de demande</u>
- Etat de liquidation

Concours et ateliers en arts plastiques

Vous trouverez ci-dessous des aides et des ressources pour ceux qui souhaitent participer aux concours "Dismi dix mots" et "Arts en plastique pour les océans".

Par ailleurs, Mme Cély souhaite mettre en place des ateliers d'arts plastiques sur la base du volontariat.

- Accompagnement aux concours "Dis-mi dix mots" et "Arts en plastique pour les océans"
- Ateliers arts plastiques

Concours inter-académique de sécurité routière

Ce concours s'adresse à l'ensemble des établissements de la maternelle au lycée.

Sur le thème **L'élève écocitoyen en sécurité sur les chemins de l'école, l**es classes participantes s'engagent dans la réalisation collective d'une affiche, d'une maquette, d'une vidéo, d'une chanson...

Les productions seront accompagnées d'un dossier écrit présentant succinctement le projet et son organisation (constat, démarche, solution proposées et/ou mise en œuvre au sein de l'établissement).

Les établissements qui souhaiteront participer devront s'inscrire en ligne avant le vendredi 18 décembre.

Règlement du concours